

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

**Vu**, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**Vu**, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

**Vu**, l'état des lieux,

**Vu**, le Code de la Route,

**Vu**, la demande de l'entreprise CORBIN & FILS en date du 29 septembre 2023,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers de la voirie lors de travaux de rénovation du garde-corps du pont enjambant l'ex-voie SNCF, voie communale n°4 dite de Vieille Voie,

A R R Ê T E

Article 1

La circulation des véhicules est interdite sur la voie communale n°4 dite de Vieille Voie, dans la partie comprise entre la rue Marconi et le pont enjambant l'ex-voie SNCF à l'exception des véhicules de secours, de répurgation et des riverains.

Article 2

La circulation des piétons et des cyclistes est maintenue.

Article 3

Le stationnement est interdit sur la voie communale n°4 dite de Vieille Voie, dans la partie comprise entre la rue Marconi et le pont enjambant l'ex-voie SNCF.

Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

#### Article 4

La signalisation liée au stationnement, à la circulation et au balisage du chantier sera mise en place par les services municipaux.

#### Article 5

Ces prescriptions sont applicables les 18 et 19 octobre 2023 de 8h00 à 18h00.

#### Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.  
En l'Hôtel de Ville, le 13 OCT. 2023



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain HUNAULT', written over a long diagonal line that extends from the top right towards the center.

Alain HUNAULT

PLAN DEVIATION

